



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Applicables au 01/07/2023

SALVA | **Hertz** **dollar.** ***Thrifty***

GUADELOUPE • MARTINIQUE • GUYANE

Table des matières

1.	OBJET.....	3
2.	VEHICULE.....	3
3.	CONDUCTEUR AUTORISE DU VEHICULE.....	3
4.	DEVIS	3
5.	RESERVATION	3
6.	DUREE / LIVRAISON / RESTITUTION / PROLONGATION.....	5
7.	RESPONSABILITE EN CAS DE DOMMAGE, DE PERTE OU DE VOL	6
8.	CONDITIONS D'USAGE DU VEHICULE	6
9.	RESTRICTIONS D'USAGE DU VEHICULE.....	6
10.	DEPOT DE GARANTIE	7
11.	PAIEMENT DE LA LOCATION	7
12.	CONDITIONS DE PREPAIEMENT.....	7
13.	REMISES ET ACCORDS TARIFAIRES	8
14.	FRAIS	8
15.	CARBURANT / ADBLUE / VEHICULE ELECTRIQUE	8
16.	DOMMAGE AUX BIENS, AUX CONDUCTEURS ET AUX PASSAGERS ...	8
17.	ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE	8
18.	ACCIDENTS, VOL ET VANDALISME	8
19.	LIMITATIONS DE RESPONSABILITE.....	9
20.	CONTRAVENTIONS ET INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE	9
21.	DONNEES PERSONNELLES.....	9
22.	INTERPRETATION	9
23.	DROIT APPLICABLE - MEDIATION.....	9
24.	DISPOSITIF BLOCTEL	9

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION SALVA GUADELOUPE _ MARTINIQUE _ GUYANE

Applicables au 01/07/2023

SALVA franchisé indépendant de Hertz International, de Thrifty International et de Dollar International, SARL au capital de 1 800 000 euros, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Pointe-à-Pitre sous le numéro 421 160 425, dont le siège social est situé Voie Principale, ZI de Jarry – 97122 Baie-Mahault (ci-après « SALVA », « nous », ou « nos » ou « le loueur ») vous (ci-après « le client », « le locataire », « vous ») loue un véhicule (y compris tout véhicule de remplacement) conformément aux clauses et informations contenues dans ces conditions générales de location, dans le contrat de location signé et toute(s) autre(s) condition(s) particulière(s). La location de ce véhicule implique que vous acceptez les termes et conditions de location pris dans ces conditions générales de location, dans les conditions particulières souscrites le cas échéant et dans le contrat de location signé. L'ensemble de ces conditions forme un ensemble contractuel que vous vous engagez à respecter strictement.

1. OBJET

Les présents termes et conditions de location ont pour objet de définir les conditions générales applicables à la location et à l'utilisation du véhicule mis en location. Avant de louer, le client est invité à prendre connaissance des caractéristiques de nos services et des termes du contrat. Toute location est subordonnée au respect du contrat et des droits et obligations qui en découlent. Vous ne pouvez céder ces droits et obligations. Vous n'êtes autorisé à utiliser le véhicule que conformément aux termes et conditions de location.

2. VEHICULE

Vous reconnaissez que nous sommes propriétaires du véhicule et que toute tentative de cession ou de sous-location du véhicule par toute personne autre que nous serait considérée comme nulle et de nul effet.

2.1 Définition du véhicule : dans les présents termes et conditions de location, toutes les références au terme « véhicule » désignent le véhicule que nous vous remettons dans le cadre de votre location, ce qui inclut notamment les remplacements de véhicule, toutes les pièces et tous les accessoires appartenant au véhicule ainsi que tout équipement supplémentaire pouvant vous être fourni, tels les sièges enfant, nos systèmes de navigation routière « GPS », etc.

2.2 État du véhicule : il est important que vous vérifiez l'état du véhicule au début et à la fin de la location. Nous vous remettons une fiche d'état du véhicule détaillant les éventuels dommages préexistants. Vous reconnaissez que vous serez tenu responsable de toute perte ou tout dommage subi par le véhicule, ses documents, équipements ou accessoires au cours de la location. Si certains dégâts ne sont pas mentionnés sur la fiche d'état du véhicule au moment de la prise de possession du véhicule, vous devez nous les signaler avant de prendre la route. Faute de quoi vous en porterez la responsabilité lorsque vous rendrez le véhicule.

3. CONDUCTEUR AUTORISE DU VEHICULE

3.1 En qualité de conducteur principal du véhicule, vous devez être obligatoirement le payeur de la location et la personne versant le dépôt de garantie. Votre nom apparaît sur le dossier de location. Vous êtes responsable de la location et vous devez d'être présent à la signature du contrat. Vous êtes le seul autorisé à porter des modifications au contrat de location, le cas échéant. Vous devez présenter l'original de votre permis de conduire en cours de validité et obtenu depuis au moins un an ainsi qu'une pièce d'identité valide. Pour les permis de conduire émis hors Union Européenne non rédigés en alphabet latin, un permis de conduire international est nécessaire.

Le véhicule ne peut être conduit que par vous ou toute autre personne ayant reçu notre autorisation préalable et dont le nom a été inscrit au contrat de location. Vous êtes le seul autorisé à ajouter des conducteurs supplémentaires.

3.2 Vous vous engagez à ne pas laisser conduire le véhicule par toute personne, y compris vous-même :

- n'ayant pas l'âge minimum requis par notre réglementation ou n'étant pas titulaire d'un permis de conduire en cours de validité et obtenu depuis au moins un an, en fonction de la catégorie du véhicule concernée ou de toute demande de notre part ;
- ne respectant pas la réglementation du Code de la Route ;
- se trouvant dans un état de fatigue excessive ou sous l'emprise de l'alcool, de la drogue, de médicaments ou de toute autre substance légale ou illégale altérant leurs facultés ou leur capacité à réagir

4. DEVIS

Les tarifs de location varient en fonction de la catégorie du véhicule, du lieu et des dates de location et les éventuelles surcharges annoncées.

Préalablement à la souscription du contrat, un devis vous est délivré gratuitement :

- soit sur support papier au lieu d'accueil de la clientèle (en agence) ou sur support durable ;
- soit, si l'offre est en ligne, à partir de la page de présentation de chacune des catégories de véhicules proposés à la location.

Le devis vous est uniquement donné à titre indicatif et est valable selon la durée de validité de l'offre. Le tarif et la catégorie ne pourront être garantis qu'au moment de la validation de la réservation.

5. RESERVATION

Une « réservation » de location de véhicule est un récapitulatif de votre demande initiale dans nos dossiers selon laquelle vous avez exprimé le souhait et l'intention de louer un véhicule d'une catégorie particulière au lieu, date et heure précisés selon les termes et conditions de location et sous réserve de leur respect.

La réservation peut se faire au lieu d'accueil de la clientèle (en agence), par téléphone (centre de réservation) ou en ligne sur notre site internet.

Dans les réservations, les heures de départ et de retour sont toujours données en heure locale aux lieux de prise de possession et de restitution du véhicule respectivement.

Nous acceptons les réservations uniquement pour une catégorie de véhicules et non pas pour des marques de véhicules, d'âge et de modèles particuliers ou ayant des caractéristiques qui ne sont pas communes aux autres véhicules d'une catégorie donnée.

Si nous vous permettons d'effectuer une réservation, vous acceptez toutes les obligations en résultant indiquées en détail dans le présent document de même que les implications pratiques d'une telle réservation.

Lorsque vous faites une réservation, nous vous communiquons un devis faisant apparaître une estimation du total à payer déterminé pour la location. Un tel total est généralement déterminé à partir des informations reçues au moment de la réservation et sans tenir compte des produits et services proposés en option pendant la période de location et des frais réels de fin de location.

5.1 Location prépayée

Lorsque vous concluez une transaction en ligne de location prépayée, vous faites une réservation confirmée auprès de nos services pour louer un véhicule d'une catégorie précise au lieu, date et heure de départ précisés sachant que le véhicule doit être restitué au lieu, date et heure de retour précisés, et en même temps vous payez le total des frais de location et options indiqués au moment de la réservation, au moyen d'une carte bancaire valide.

5.2 Délai de retrait du véhicule

Pendant les heures d'ouverture d'une agence, nous maintiendrons votre réservation jusqu'à une heure à partir de l'heure prévue de prise en charge du véhicule dans la limite des heures de fermeture de l'agence.

Si vous arrivez par avion et que votre réservation est prévue dans une agence d'aéroport, le délai de retrait du véhicule est de :

- Une heure (1h) à partir de l'heure d'atterrissage d'un avion court ou moyen-courrier.
- Une heure et demie (1h30) à partir de l'heure d'atterrissage d'un avion long-courrier

Ce délai sera garanti uniquement si les éléments de vol (nom de la compagnie aérienne et numéro de vol) ont été communiqués lors de la réservation. Des frais pour vol retardé vous seront facturés dans l'hypothèse où ce délai se prolonge en dehors des heures d'ouverture de l'agence.

En dehors des délais définis ci-dessus, le véhicule réservé pourra être mis à la disposition d'autres clients. Si vous vous présentez après ces délais, nous ferons nos meilleurs efforts pour vous fournir un véhicule, mais nous ne pourrions pas vous en garantir la disponibilité.

5.3 Réservation effectuée sur un vol programmé d'office en dehors des heures d'ouverture d'une agence d'aéroport

Toute réservation effectuée avec une arrivée sur un vol programmé d'office en dehors des heures d'ouverture d'une agence d'aéroport devra faire l'objet d'une autorisation préalable du loueur. Le cas échéant, elle sera honorée moyennant des frais qui seront communiqués lors de l'émission du devis.

5.4 Réservation véhicule spécifique

Nous acceptons des réservations pour des véhicules classés comme « spécifiques » (nécessitant une demande de disponibilité auprès de notre centre de réservation) à condition de verser des arrhes.

Les arrhes ne pourront être remboursées que dans les cas prévus par l'article 5.6 du présent document.

5.5 Remises et accords tarifaires

Vous pouvez bénéficier, lors de votre réservation, d'une remise en indiquant un code émis par SALVA. Cependant, les codes de remise ne sont compatibles avec les tarifs prépayés.

5.6 Modification d'une réservation

5.6.1 Vous pouvez modifier une réservation auprès de notre centre de réservation.

Toute modification relative aux points suivants entraînera un nouveau calcul du tarif (ci-après désigné l'ajustement).

- Agence de restitution,
- Heure et date de prise en charge,
- Heure et date de restitution,
- Catégorie du véhicule,
- Produits optionnels et services.

L'ajustement peut être une augmentation ou une réduction du tarif proposé lors de la réservation initiale, selon la politique tarifaire en vigueur en date de ladite modification.

Toute modification entraîne une validation de SALVA en fonction de la disponibilité des véhicules.

5.6.2 Modification d'une réservation prépayée

Pour toute réservation prépayée, le nom du conducteur principal et le lieu de prise en charge du véhicule ne peuvent être modifiés. Si vous devez modifier ces informations, vous devrez annuler votre réservation et en effectuer une nouvelle. Vous pouvez modifier une réservation jusqu'à 3 fois.

Vous devrez communiquer un numéro de carte de crédit en cours de validité lors de la modification d'une réservation en prépaiement. Le numéro de la carte de crédit doit être celui de la carte utilisée lors de la réservation initiale. Si vous souhaitez changer de carte de crédit, vous devrez annuler la réservation d'origine et effectuer une nouvelle réservation.

5.7 Conditions indépendantes de la volonté du loueur (Force majeure)

S'il nous est impossible d'accomplir l'une des obligations nous incombant au lieu, date et heure de départ précisés en raison d'événements ou conditions indépendantes de notre volonté, y compris mais de façon non limitative les actes de gouvernement, inondations, incendies ou autres catastrophes naturelles, conditions météorologiques inhabituellement rigoureuses (y compris tempêtes de vent, de pluie), épidémies, calamités naturelles, guerres, actes terroristes, émeutes, insurrections, rébellions, états d'urgence nationaux, grèves ou autres conflits du travail, pannes de services utilitaires, pannes ou perturbations de traitement ou transmission de données, pannes ou perturbations d'accès ou d'approvisionnement, alors dans le cas d'une réservation prépayée, celle-ci sera annulée et vous sera remboursée sans déduction de dommages forfaitaires.

5.8 Conditions indépendantes de la volonté du client

S'il vous est impossible d'accomplir l'une des obligations vous incombant au lieu, date et heure de départ précisés en raison d'événements ou conditions générales indépendantes de votre volonté, y compris mais de façon non limitative les actes de gouvernement, inondations, incendies ou autres catastrophes naturelles, calamités naturelles, guerres, actes terroristes, émeutes, insurrections, rébellions, états d'urgence nationaux, pannes ou perturbations de traitement ou transmission de données, alors dans le cas d'une réservation prépayée, celle-ci sera annulée et vous sera remboursée sans déduction de dommages forfaitaires.

Veillez noter, cependant, que les événements et conditions qui sont indépendants de votre volonté mais qui ne sont pas de nature générale, y compris, mais de façon non limitative votre état de santé et celui des passagers vous accompagnant, ne vous dispenseront pas de l'accomplissement des obligations vous incombant dans le cadre d'une transaction de location prépayée.

Pour vous protéger contre les événements et conditions imprévisibles propres à votre personne ou aux passagers vous accompagnant, vous devrez envisager de souscrire à une assurance de voyages ou prendre d'autres mesures similaires.

5.9 Annulation de réservation

5.9.1 Vous pouvez annuler une réservation :

- En appelant notre centre de réservations ;
- Par mail à l'adresse suivante : relationsclientele@hertzantilles.com

Aucun frais n'est facturé si vous nous informez de votre annulation au minimum une heure avant la prise du véhicule.

5.9.2 Annulation de réservation prépayée

En cas de demande d'annulation, nous effectuerons un remboursement intégral de votre réservation prépayée :

- Sans frais, si l'annulation de la réservation a lieu jusqu'à 72 heures avant l'heure à laquelle vous devez prendre possession du véhicule ;
- Moyennant des frais administratifs d'annulation si l'annulation a lieu entre 72 heures et l'heure prévue pour la prise du véhicule.

Tout remboursement sera effectué par chèque à l'ordre du locataire et envoyé à son adresse communiquée lors de sa réservation.

5.10 Non-présentation du client (« No Show »)

En cas de non-présentation dans les délais prévus par l'article 5.2, des frais de non-présentation ou « no show » vous seront facturés.

Dans le cas d'une réservation d'un véhicule spécifique avec arrhes, le montant des frais de no show est égal au montant des arrhes versées.

Dans le cas d'une réservation prépayée, les frais de no show seront déduits du montant à rembourser.

Nous vous rembourserons le montant prépayé moins les frais de non-présentation si vous effectuez une réclamation à relationsclientele@hertzantilles.com dans les 90 jours suivant la date de location en y joignant une copie de la confirmation de réservation.

Tout remboursement sera effectué par chèque à l'ordre du locataire et envoyé à son adresse communiquée lors de sa réservation.

6. DUREE / LIVRAISON / RESTITUTION / PROLONGATION

La durée minimale d'une location est de 24 heures à partir de l'heure indiquée sur le contrat de location. Une tolérance de 29 minutes de retard, appelée « délai de grâce », vous est accordée sans qu'une journée supplémentaire ne vous soit facturée. Après dépassement du « délai de grâce », vous entamez une nouvelle période de 24 heures qui vous sera facturée au tarif de location en vigueur.

Nous nous réservons le droit de mettre fin de manière anticipée, immédiatement et de plein droit à la location si vous ne respectez pas l'une des obligations essentielles du contrat, en particulier les conditions d'utilisation du véhicule, le paiement du loyer ou les conditions de restitution.

6.1 Le véhicule vous est remis en bon état de fonctionnement, et muni de tous les documents, équipements et accessoires réglementaires.

Nous procéderons à une vérification de l'état du véhicule au début de la location et à la restitution du véhicule. Un de nos représentants établira un relevé de toutes les dégradations constatées sur un document contradictoire (la fiche d'état du véhicule).

6.2 Vous acceptez de nous restituer le véhicule dans le même état que lors de sa prise en charge, hormis l'usure normale du véhicule, et muni des mêmes documents, équipements et accessoires, au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans le contrat de location.

Vous reconnaissez que vous serez tenu responsable de toute perte ou tout dommage subi par le véhicule, ses documents, équipements ou accessoires au cours de la location.

Des frais de lavage supplémentaires vous seront facturés si, outre les dégradations liées à l'usure normale, le véhicule nécessite davantage qu'un nettoyage normal après sa restitution afin de le remettre dans l'état où il se trouvait préalablement à sa location.

6.3 Le véhicule devra être restitué à l'agence de la prise du véhicule, aux heures normales d'ouverture de l'agence concernée et dans le respect de la procédure en vigueur dans cette agence. En cas de restitution en dehors des heures d'ouverture de l'agence, vous resterez responsable du véhicule jusqu'à ce que nous soyons en mesure de le prendre en charge.

Il est possible de restituer le véhicule dans une agence différente de celle de la prise du véhicule, en fonction du type de véhicule, dans ce cas, des frais de restitution dans une agence différente peuvent être facturés pour ce service. Ces frais varient en fonction de l'agence.

Si, au cours de votre location, vous souhaitez modifier l'agence de restitution, vous devrez contacter notre agence par courriel à l'adresse indiquée sur le contrat de location.

Dans le cas où nous vous autorisons à restituer le véhicule ailleurs que dans une de nos agences de location (parking d'hôtel, parking d'aéroport...), et que nous acceptons de nous déplacer pour le récupérer, vous resterez pleinement responsable du véhicule jusqu'à ce que nous l'ayons pris en charge. Auquel cas, vous devrez :

- Verrouiller le véhicule et le garer à l'endroit convenu et dans un lieu sûr ;
- Laisser tous les documents pertinents sur le siège du conducteur, tels que le ticket d'accès au parking s'il s'agit d'un parking, le constat européen d'accident, la fiche d'état du véhicule...
- Déposer les clés à l'endroit convenu, accompagnées d'instructions claires précisant l'emplacement du véhicule ;
- Déposer les clés, accompagnées d'instructions claires précisant l'emplacement du véhicule, dans la boîte à clés sécurisée et clairement identifiée lorsque celle-ci est prévue ; Vous ne devez pas déposer les clés dans la boîte aux lettres standard du bureau ni confier les clés à un tiers après avoir stationné le véhicule, même si cette personne semble faire partie de notre personnel.

Des frais de restitution hors agence peuvent vous être facturés en fonction du lieu.

Nous attirons votre attention que des frais d'abandon peuvent vous être facturés en cas d'abandon du véhicule dans un endroit non autorisé ou en cas de restitution dans une agence de location non convenue.

6.4 Si vous souhaitez prolonger votre location au-delà de la durée initialement prévue au contrat de location, vous devez obligatoirement vous présenter dans une de nos agences et effectuer le règlement du supplément de prix correspondant à cette prolongation. Toute prolongation entraîne la signature obligatoire d'un nouveau contrat de location correspondant à la nouvelle période et au tarif journalier en vigueur (ci-après « l'accord de prolongation »). Nous nous réservons le droit de refuser la prolongation de la location sans indemnité pour le locataire, avec obligation pour celui-ci de restituer le véhicule aux date et heure convenues.

A défaut d'accord de prolongation signé, il vous sera facturé, pour chaque jour entier ou entamé de retard dans la restitution du véhicule, une journée de location supplémentaire au tarif journalier en vigueur, les frais correspondant aux options choisies ainsi que des pénalités journalières de non-restitution.

7. RESPONSABILITE EN CAS DE DOMMAGE, DE PERTE OU DE VOL

Sous la seule réserve des éventuelles franchises liées à votre acceptation de l'une ou l'autre des assurances ou garanties détaillées dans **les conditions générales et particulières d'assurance** en vigueur, vous serez responsable envers nous pour tout préjudice et tout coût, subis par nous en cas de perte, de dommage ou de vol dont le véhicule, ses équipements ou ses accessoires pourraient faire l'objet pendant la durée de la location. Votre responsabilité pourra comprendre notamment le coût des réparations, la perte de valeur du véhicule, la perte de revenus locatifs, les frais de remorquage et de stockage du véhicule ainsi que des frais de dossiers correspondant au coût subi par nous en relation avec la prise en charge de toute réclamation relative au dommage causé au véhicule.

8. CONDITIONS D'USAGE DU VEHICULE

8.1 Vous êtes autorisé à conduire le véhicule conformément aux conditions stipulées aux présents paragraphes 3 et 6 ci-dessus, raisonnablement. En cas de non-respect des présents termes et conditions, vous serez tenu de nous indemniser pour toute responsabilité et pour toute perte, tous dommages et intérêts ou toutes dépenses que nous pourrions subir ou nous exposer du fait de votre manquement. Vous pourrez également perdre le bénéfice de toutes renonciations ou assurances que vous avez choisies.

Nous nous réservons le droit de mettre fin de manière anticipée, immédiatement et de plein droit à la location si vous ne respectez pas l'une des obligations essentielles du contrat, en particulier les conditions d'usage du véhicule.

Nous nous réservons le droit de saisir le véhicule à tout moment, et à vos frais.

Vous devez prendre soin du véhicule, vous assurer qu'il est verrouillé, en sécurité et stationné en lieu sûr et utiliser tout appareil de sécurité fourni avec le véhicule. Vous devez retirer et conserver en lieu sûr tout appareil et/ou façade d'autoradio amovible lorsque le véhicule n'est pas occupé. Vous devez utiliser les ceintures de sécurité, sièges auto et toutes autres protections pour enfant.

8.2 Vous devez utiliser le type de carburant adéquat et vérifier le niveau d'huile et autres liquides, au-delà de 1000 km parcourus pour les véhicules de tourisme et de 500 km pour les véhicules utilitaires, et faire les mises à niveau nécessaires. Vous devez nous contacter au numéro d'assistance qui vous a été communiqué pour toute anomalie résultant d'un accident ou d'une panne mécanique. Le véhicule ne pourra faire l'objet d'aucune réparation sans notre autorisation expresse préalable.

9. RESTRICTIONS D'USAGE DU VEHICULE

Vous ne pouvez utiliser le véhicule ou permettre à quiconque de l'utiliser :

- 9.1** Pour le transport de passagers à titre onéreux (en qualité de taxi, VTC ou dans le cadre d'accords de covoiturage ou similaires) ;
- 9.2** Pour le transport de marchandises à titre onéreux (sauf dans le cas des camions et utilitaires) ;
- 9.3** Pour remorquer ou pousser tout véhicule, remorque ou tout autre objet (sans notre autorisation expresse) ;
- 9.4** En dehors des voies classées dans le domaine public routier ou des chemins ruraux ou adaptées au véhicule et notamment dans des espaces naturels ;

- 9.5** Lorsque vous transportez un nombre excédentaire de passagers ou de bagages ;
- 9.6** Pour le transport de quoi que ce soit qui puisse endommager le véhicule (notamment du matériel et des matériaux explosifs ou combustibles) ou différer notre capacité à relouer le véhicule (du fait de son état à la restitution ou de l'odeur qui s'en dégage).
- 9.7** Pour participer à des courses automobiles, des rallyes, des essais ou toutes autres compétitions ;
- 9.8** En infraction avec le Code de la Route ou autres réglementations ;
- 9.9** A toutes fins illicites visées ci-dessous mais sans que cette liste soit considérée comme exhaustive

- Pour toutes sous-locations ;
- Pour conduire ou se faire conduire dans des zones interdites au public y compris, notamment, les pistes d'aéroports, les voies de service des aéroports et autres zones similaires ;
- Pour l'apprentissage de la conduite ;
- Pour stationner le véhicule sur les plages ou les rivages de mer, sur des espaces littoraux ;
- En violation de l'une des quelconques conditions prévues au paragraphe 3 ci-dessus concernant le conducteur.

9.10 Nos véhicules ne peuvent en aucun cas quitter le département ou la dépendance où ils ont été loués. Au-delà de ces limites territoriales, l'assurance du véhicule, les compléments de protection ainsi que les montants de la responsabilité accident ou vol ne sont plus valables.

10. DEPOT DE GARANTIE

10.1 Au moment de la prise en charge du véhicule, en plus du montant total de votre location, nous demanderons une pré-autorisation sur votre carte bancaire au titre du dépôt de garantie. Nous acceptons les principales cartes de crédit. Les Visa Electron, les cartes d'achat et les cartes Maestro ne sont pas acceptées comme carte de garantie.

10.2 Le dépôt de garantie a pour but de couvrir totalement ou partiellement les coûts additionnels éventuels durant votre location (jours supplémentaires, frais d'abandon, carburant, dommages...).

Vous nous autorisez à appréhender la somme due par le dépôt de garantie versé en paiement des sommes et frais dus par vous au titre de la location mais également pour tout dommage ou perte tels que définis dans les présentes conditions ou au titre des frais liés à la non-restitution du véhicule.

Le dépôt de garantie est effectué grâce à la PLBS (appelée aussi pré-autorisation). Cette procédure est réalisée via un terminal de paiement (TPE) en votre présence. Vous devez valider la transaction grâce à votre code confidentiel.

La PLBS permet d'effectuer une demande auprès de votre banque et de bloquer pendant un mois la somme demandée sur votre compte.

Ce montant n'est pas débité au départ de la location mais il engendre soit une provision sur votre compte si vous êtes porteur de carte de débit soit une incidence sur plafond bancaire de votre compte si vous êtes porteur de carte de crédit.

En votre présence tous les suppléments et les frais qui sont à votre charge sont encaissés par paiement classique (avec saisie de votre code confidentiel).

En votre absence, la PLBS est transformée en VAD (Vente à distance) pour tous les frais complémentaires qui peuvent survenir au cours ou au retour de votre location.

11. PAIEMENT DE LA LOCATION

11.1 Nous acceptons pour le paiement les principales cartes de crédit, les cartes accréditées, les chèques vacances, les bons de location. Les cartes de crédit acceptées doivent porter le logo Visa ou Mastercard / Eurocard. Les Visa Electron, les cartes d'achat et les cartes Maestro ne sont pas acceptées comme carte de crédit.

11.2 Les bons de location et vouchers peuvent être émis pour une durée de trente (30) jours maximum.

11.3 Pour des raisons d'identification et de sécurité, vous devrez obligatoirement présenter en agence de location, la même carte de crédit que celle utilisée lors du prépaiement, à votre nom. Si la carte utilisée pour la réservation a expiré, a été perdue ou volée, vous devrez présenter la carte de remplacement au nom du même détenteur. Lors de la prise en charge du véhicule, une pré-autorisation bancaire sera demandée sur votre carte de crédit. Assurez-vous d'avoir des fonds suffisants sur votre carte afin de pouvoir couvrir tous les frais de location.

11.4 Le conducteur principal du véhicule doit être obligatoirement le payeur de la location et la personne versant le dépôt de garantie.

11.5 En cas de non-paiement de tout ou partie des sommes qui nous sont dues au titre du contrat de location dans le délai indiqué sur votre facture, nous nous réservons le droit d'appliquer des intérêts de retard en sus des montants exigibles, au taux de base de crédit interbancaire pour une durée d'un mois majoré de 3 %.

12. CONDITIONS DE PREPAIEMENT

On entend par prépaiement toute réservation ayant fait l'objet d'un règlement intégral au moment de la réservation.

Une réservation prépayée doit être validée au moins vingt-quatre heures (24h) avant la prise du véhicule. On entend par paiement anticipé toute réservation ayant fait l'objet d'un versement d'arrhes au moment de la réservation.

13. REMISES ET ACCORDS TARIFAIRES

Vous devrez présenter un justificatif au comptoir de location (ex : carte professionnelle, coupon...) pour bénéficier de toute remise tarifaire liée à un avantage commercial. Dans le cas contraire, vous acceptez que le tarif en vigueur vous soit appliqué. Les offres ne sont pas cumulables.

14. FRAIS

14.1 Les frais mentionnés dans le contrat de location correspondent à votre utilisation du véhicule telle que convenue entre nous en début de location et comprennent les frais de location de base, les options et services accessoires que vous avez choisis et les taxes applicables au taux en vigueur.

14.2 Les frais de location de base sont établis pour un minimum d'une journée de location (la période de 24 heures commençant dès le début de la location) et comprennent les frais d'assurance responsabilité civile obligatoire. Des frais de conducteur de moins de 25 ans sont facturés si vous ou tout conducteur supplémentaire inscrit au contrat avez moins de 25 ans.

14.3 Votre utilisation du véhicule au cours de la location peut entraîner la facturation de frais supplémentaires, dont notamment les frais d'annulation, les frais en cas de restitution du véhicule au-delà du délai de retour ou du forfait kilométrique, frais de service sur carburant prévus au contrat. Vous serez responsable de toute amende résultant d'infractions aux règles de circulation ou de stationnement survenues pendant la durée de la location (y compris des frais de dossier tels que prévus à la grille tarifaire en vigueur).

14.4 Tous les montants des frais et suppléments applicables aux locations figurent sur la grille des options et frais en vigueur et est disponible en agence et sur notre site internet.

14.5 Tous les frais sont calculés en application de nos tarifs en vigueur et font l'objet d'un calcul définitif à la restitution du véhicule.

15. CARBURANT / ADBLUE / VEHICULE ELECTRIQUE

15.1 Carburant

Le véhicule de location vous sera remis avec le plein de carburant (sauf exception). Si vous ne nous restituez pas le véhicule avec le même niveau de carburant que celui du départ, nous vous appliquerons des frais dits de service sur carburant auxquels s'ajoute le prix par litre du carburant consommé.

Pour les locations de moins de 50 Km au compteur, vous devez présenter un justificatif d'achat de carburant. Dans le cas contraire, nous facturerons une estimation de la consommation de carburant en multipliant le kilométrage parcouru par l'indice de consommation de la catégorie du véhicule et par le prix au litre à laquelle s'ajoute des frais de service sur carburant.

[Indice de consommation = nombre de litres moyen/100]

Consommation = Kilométrage parcouru X indice de consommation X prix du litre de carburant

15.2 AdBlue®

Les véhicules équipés d'un réservoir AdBlue® sont remis au client le réservoir plein.

Dans le cas des locations dont la durée est supérieure à 28 jours, vous devez, au terme de la location, restituer le véhicule avec le réservoir AdBlue® plein. À défaut, SALVA facturera au client l'AdBlue® manquant ainsi que des frais de service conformément au tarif en vigueur au moment de la location.

Dans le cas des locations dont la durée est inférieure à 28 jours, SALVA prend en charge le remplissage d'AdBlue® moyennant une participation forfaitaire, qui vous sera facturée en fonction du nombre de kilomètres effectués. Le montant de cette participation figure dans les tarifs en vigueur pouvant être consultés en agence.

Lors de la location d'un véhicule équipé d'un réservoir AdBlue®, vous devez veiller à ce que ce dernier soit toujours suffisamment rempli. Votre responsabilité ainsi que celle de vos préposés est pleinement engagée pendant la durée de la location en cas de violation de l'obligation susmentionnée ; vous dégagez SALVA de toute responsabilité relative aux créances qu'une administration ou tout autre tiers pourrait faire valoir à l'encontre de SALVA en raison du non-remplissage du réservoir AdBlue®, en particulier toute amende ou pénalité.

15.3 Electricité

SALVA fera tout son possible pour que le véhicule électrique loué soit chargé au moins à 75 %. Pendant la location, vous devez prévoir des arrêts pour recharger la batterie avant que son niveau ne devienne faible. La recharge d'un véhicule électrique est fondamentalement différente de l'opération consistant à refaire le plein d'un véhicule diesel ou essence. La meilleure pratique consiste à le recharger chaque fois que vous vous gardez, y compris la nuit, en complétant par une recharge rapide si besoin. Il vous appartient de vous assurer que le véhicule a un niveau de batterie suffisant pour vous permettre de terminer votre trajet ou de vous rendre à une borne de recharge.

Nous vous demandons de restituer le véhicule avec au moins le même niveau de charge que celui du départ. Si vous le restituez avec un niveau de charge inférieur, nous le rechargerons à votre place. Des frais de recharge seront applicables et vous seront facturés. Si vous restituez le véhicule avec un niveau de batterie inférieur au seuil critique empêchant son déverrouillage, nous vous facturerons, in sus, les frais engagés pour accéder au véhicule ainsi que tous dommages occasionnés au véhicule en conséquence.

16. DOMMAGE AUX BIENS, AUX CONDUCTEURS ET AUX PASSAGERS

16.1 Nous ne pourrions être tenus responsables envers vous ni envers aucun autre conducteur agréé ou passager pour la perte ou les dommages causés aux biens laissés à bord du véhicule, que ce soit pendant ou après la période de location, sauf si la perte ou les dommages sont dus à une faute ou à une violation du présent contrat de location qui nous soient imputables. Vous assumez seul l'ensemble des risques relatifs à ces biens.

16.2 L'assurance complémentaire (P.I.) est une garantie procurant certains avantages au conducteur et aux passagers du véhicule en cas de décès accidentel et de dommages corporels.

17. ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Nous sommes légalement tenus de fournir la couverture responsabilité civile. Celle-ci est prise en compte dans les frais de location, le détail de cette assurance est visé dans les conditions générales et particulières d'assurance en vigueur

18. ACCIDENTS, VOL ET VANDALISME

18.1 Vous êtes tenu de signaler aux autorités compétentes tout accident de la circulation, tout sinistre, toute perte, tout dommage ou vol impliquant le véhicule au plus tard dans les 48 heures suivant la survenance ou la découverte de l'incident.

18.2 Vous êtes tenu de signaler à l'agence de location tout accident de la circulation, tout sinistre, toute perte, tout dommage ou vol impliquant le véhicule et de remettre un dépôt de plainte et / ou un constat amiable au plus tard dans les 48 heures suivant la survenance ou la découverte de l'incident.

- 18.3** En cas de vol, vous devrez nous remettre les clés du véhicule, ainsi que la télécommande du système anti-vol, le cas échéant.
- 18.4** En cas d'accident, vous vous engagez à ne pas dégager quiconque de sa responsabilité, régler toute plainte à l'amiable ou accepter toute renonciation à responsabilité, et devrez relever les noms et adresses de toutes les personnes impliquées, y compris les témoins.
- 18.5** Vous acceptez de coopérer avec nous et nos assureurs lors de toute enquête ou procédure judiciaire consécutive à toute perte ou dommage subi par le véhicule.

19. LIMITATIONS DE RESPONSABILITE

- 19.1** Sous réserve des dispositions du paragraphe 18.2, nous ne pourrions être tenus responsables envers vous ou tout tiers pour toute perte ou dommage résultant de la location, sauf exclusivement en cas de négligence ou faute lourde de notre part, ou de tout autre manquement de notre part aux termes du présent contrat de location. Nous ne pourrions être tenus responsables de pertes ou de dommages indirects ou imprévisibles, y compris la perte de profit ou de chance.
- 19.2** Aucune des dispositions du présent paragraphe ne saurait exclure ou limiter notre responsabilité en cas de décès ou de dommages corporels résultant de nos actes ou omissions, ni toute autre responsabilité dont la loi prévoit qu'elle ne peut être écartée.

20. CONTRAVENTIONS ET INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE

- 20.1** Vous êtes tenu d'acquiescer toute amende et vous êtes responsable de toute infraction au Code de la Route, aux règles de stationnement, ou à toute autre loi ou règlement, survenue pendant la location et nous vous facturerons des frais de traitement de contravention, au titre de notre intervention.
- 20.2** Nous transférons la responsabilité pour toutes les infractions au Code de la Route vers le conducteur principal du véhicule. Le conducteur principal est responsable de toutes les infractions survenues pendant la location.

21. DONNEES PERSONNELLES

21.1 En concluant le présent contrat de location, vous acceptez que nous procédions au stockage et au traitement informatique de vos données nominatives en relation avec le présent contrat de location et dans notre intérêt légitime, y compris aux fins d'analyses statistiques, de vérifications bancaires et de protection de nos biens. En conséquence, en cas de violation de votre part du présent contrat de location, les données nominatives vous concernant pourront être divulguées ou communiquées à des tiers, dans la mesure nécessaire à toutes procédures de recouvrement ou pour protéger nos biens contre tout dommage.

21.2 Vous reconnaissez que si vous utilisez un code de réduction lié à un accord avec un partenaire commercial, nous devons communiquer à ce partenaire les données nominatives vous concernant.

21.3 Pour protéger nos véhicules et prévenir et détecter des infractions, nous nous réservons le droit d'utiliser des appareils électroniques pour surveiller l'état, la performance et le fonctionnement et/ou suivre les mouvements du véhicule. Ces informations peuvent être utilisées à la fois pendant et après la fin de la période de location. En acceptant les présentes conditions, vous donnez votre consentement à l'utilisation de ces appareils électroniques.

21.4 Vous disposez du droit d'accès, de rectification et/ou de suppression des données nominatives vous concernant se trouvant en notre possession.

22. INTERPRETATION

Si l'une des dispositions des présentes conditions est reconnue en tout ou partie, nulle, illégale ou inopposable en vertu du droit applicable, cette disposition ou la partie concernée ou cette partie sera réputée ne pas faire partie du contrat de location. Toutefois, le reste des dispositions resteront applicables et de plein effet.

23. DROIT APPLICABLE - MEDIATION

Tous litiges qui n'auront pu être réglés à l'amiable seront régis par le droit français. En cas de litige, et après réclamation écrite auprès de nos services restée infructueuse, vous pouvez en tant que consommateur saisir gratuitement le Médiateur FNA en vue d'une résolution amiable de votre différend. Adresse postale : Le Médiateur FNA Site internet : www.mediateur.fna.fr Immeuble Axe Nord 9 & 11 avenue Michelet 93583 Saint Ouen Cedex Veuillez consulter le site Internet du Médiateur FNA pour toute information relative au processus de médiation, et pour déposer votre dossier en ligne. Toutefois, dans le cas de litiges avec des professionnels, ceux-ci seront soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Pointe-à-Pître.

24. DISPOSITIF BLOCTEL

Nous vous informons de votre droit d'inscription à la liste d'opposition pour le démarchage téléphonique BLOCTEL sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire gratuitement afin de ne pas être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, suivant les modalités de l'article L.223-1 du code de la consommation. Pour plus d'informations et pour votre inscription, voir le site internet : <http://www.bloctel.gouv.fr/> ou par courrier : Worldline - Service Bloctel - CS 61311 - 41013 Blois Cedex

RELATIONS CLIENTÈLE CUSTOMER RELATIONSHIPS

Guadeloupe - Martinique - Guyane

Service relations clientèle

BP 2386 - 97188 Jarry Cedex - Guadeloupe F.W.I.

Fax : 0590 38 18 10

✉ relationsclientele@hertzantilles.com

🌐 hertzantilles.com

✉ relationsclientele@thriftyantilles.com

🌐 thriftyantilles.com

✉ relationsclientele@dollarantilles.com

🌐 dollarantilles.com